

N° 33
Juillet
2012



**FORUM DE L'INDUSTRIE
DES MÉTIERS ET DES FILIÈRES D'AVENIR
SUR LE NORD SARTHE**



**RENC'ARTS AUX JARDINS
DE NOUVEAUX RENDEZ-VOUS
GRATUITS TOUT L'ÉTÉ**



**LES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS
SONT EN PLACE POUR LES ADMINISTRÉS
COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE**



**ITEP PRO DE SAINT COSME EN VAIRAIS
LES TRAVAUX SONT LANCÉS**



LA VOIE VERTE FÊTE SON PREMIER ANNIVERSAIRE LE 7 JUILLET



EDITO

Proche de vous, la Communauté de Communes (CdC) est un acteur important dans la vie quotidienne de tous les habitants du Saosnois. Affaires économiques, culture, tourisme, gestion des déchets... les communes de notre territoire ont confié de nombreuses compétences à la CdC. Forts de cette confiance, tous vos élus communautaires agissent pour conforter et améliorer la qualité de vie de chacun.

La tâche n'est pas toujours facile mais elle est motivante ! Chaque année, dans un esprit de consensus, nous essayons de bâtir un budget rigoureux et ambitieux. Il faut réaliser des arbitrages et établir des priorités, avec le souci d'être économe. Notre objectif est clair : développer des services, répondre à vos attentes tout en veillant à maîtriser les coûts. L'année 2012 sera une année de transition. Il faut être prudent face à un contexte économique international incertain. Les économies que nous avons pu faire en matière de collecte des ordures ménagères nous permettent de modérer la hausse de la pression fiscale. Sans elles, nous n'aurions pas pu poursuivre certaines de nos actions.

Si la prudence est de mise, sachons cependant profiter des atouts incontestables de notre territoire ! Quelques exemples : la Voie verte est un réel succès. Cet équipement touristique a trouvé toute sa place dans nos habitudes et sa fréquentation est forte. C'est donc avec bonheur que nous pouvons célébrer son premier anniversaire... je vous y donne d'ailleurs rendez-vous le 7 juillet prochain. Le tourisme est une véritable activité économique pour les territoires ruraux. C'est un secteur d'activité qu'il convient de conforter.

La vie culturelle, elle aussi, est une réussite reconnue par tous. Saugonna a joué un rôle d'entraînement et de révélateur dans notre territoire. Cinéma, spectacles, animations culturelles... il se passe toujours quelque chose dans le Saosnois : n'hésitons pas à le faire savoir.

En effet, je crois que la première force d'un territoire réside dans la capacité de ses habitants à en parler positivement. Alors, tous ensemble, soyons positifs !

Jean-Pierre Chauveau
Président de la Communauté
de communes du Saosnois
Sénateur - Maire de Commerveil
Vice-Président du Conseil général

SOMMAIRE

**Budget 2012 :
une augmentation modérée**
page 4

**Forum de l'industrie :
des métiers et des filières
d'avenir sur le Nord Sarthe**
page 5

**35 % d'ordures ménagères
en moins et une taxe en baisse !**
page 6

**Accessibilité des bâtiments
publics aux personnes en situation
de handicap : les communes
mettent les bouchées doubles !**
page 7

**Saison culturelle : le programme
de septembre 2012 à juin 2013**
page 8

**Les formations à
la Cité scolaire de Perseigne**
page 12

LES COMMUNES DE LA CdC DU SAOSNOIS :
AILLIÈRES-BEAUVOIR, BLÈVES, COMMERVEIL, CONTILLY
LES AULNEAUX, LES MÉES, LOUVIGNY, LOUZES
MAMERS, MAROLLETTE, NEUFCHÂTEL EN SAOSNOIS
ORIGNY LE ROUX, PANON, PIZIEUX
SAINT CALEZ EN SAOSNOIS, SAINT COSME EN VAIRAIS
SAINT LONGIS, SAINT PIERRE DES ORMES
SAINT RÉMY DES MONTS, SAINT RÉMY DU VAL
SAINT VINCENT DES PRÉS, SAOSNES, SURÉ
VEZOT, VILLAINES LA CARELLE

LE JOURNAL DU SAOSNOIS

3, RUE ERNEST-RENAN 72600 MAMERS
TÉL : 02 43 97 25 31

E-mail : com.de.com.saosnois@wanadoo.fr
N° ISSN 1961-0068

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-PIERRE CHAUVEAU

COORDINATION : PASCALE CHÉRET

COMITÉ DE RÉDACTION : CHRISTIANE LANGLET,
GÉRARD ESLAN, PHILIPPE RICHARD,
JEAN-MARIE GERVAIS, MICHEL CORBIN,
JEAN MULO, JEAN-YVES TESSIER,

LILIANE MERY-CHANROUX, JEAN-CLAUDE THÉOTIME

IMPRESSION : IMPRIMERIE AUFFRET-PLESSIX

RÉDACTION - PHOTOS : EMMANUEL CHEVREUL,
WILLIAM LAMBERT

MAQUETTE - MISE EN PAGE : DANIEL MALZY



ITEP PRO DE SAINT COSME EN VAIRAIS LES TRAVAUX SONT LANCÉS



La première pierre du futur ITEP Pro (Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique) "Les Aubrys II" a été posée le 26 juin à Saint Cosme en Vairais.

La structure, d'un coût de 3,65 millions d'euros, ouvrira ses portes à la fin de l'été 2013. La Communauté de communes du Saosnois (CdC) et la municipalité de Saint Cosme sont des partenaires de la première heure du projet : la Communauté de communes a ainsi acheté puis cédé le terrain (2,91 hectares) à l'association "Les Petits Princes", maître d'ouvrage. Elle a également financé avec la municipalité cosméenne et le Syndicat d'eau, les travaux de viabilisation (voirie et réseaux), et pris en charge l'aménagement paysager du site, qui verra le jour au lieu-dit Champ Fouillé. La construction des bâtiments est financée par "Les Petits Princes", qui gèrera l'établissement.

31 jeunes sur le site

L'ITEP Pro viendra compléter le travail effectué à l'ITEP "Les Aubrys" de Champagné, en assurant notamment la prise en charge des pensionnaires âgés de plus de 14 ans. Il accueillera 31 adolescents (tes) et jeunes adultes âgés de 14 à 20 ans (9 en internat, 22 en semi-internat). "Ce sont des jeunes dotés d'une intelligence normale, mais qui sont en souffrance. Ils présentent des difficultés psychologiques qui perturbent leur socialisation et l'accès aux apprentissages", explique Jean-Pierre Connès, ancien directeur de l'ITEP de Champagné, directeur honoraire des "Petits Princes". A Saint Cosme, les pensionnaires bénéficieront d'un accompagnement personnalisé afin de les aider à mieux structurer leur per-

sonnalité et de faciliter leur intégration sociale et professionnelle. Ils suivront notamment un enseignement secondaire spécialisé assuré par des professeurs et des éducateurs techniques spécialisés qui leur proposeront une découverte du monde du travail à travers les métiers du BTP, de la restauration et des espaces verts. En fonction de leur situation, ils pourront, pour certains, être scolarisés dans les établissements ordinaires environnants, ou encore entreprendre un apprentissage.

Impact économique local

Le site de Saint Cosme en Vairais a été choisi, "d'abord parce que la CdC et la municipalité se sont manifestées et ont facilité le montage du projet", indique Jean-Pierre Connès, "et, ensuite, pour remédier au quasi-désert en termes de structures médico-sociales existant dans le nord-ouest de la Sarthe conformément au Schéma départemental pour les Personnes Handicapées du Conseil général de la Sarthe".

L'implantation de l'ITEP Pro aura également un impact économique dans le secteur. 32 personnes y travailleront, soit 23 emplois en Equivalent temps plein (ETP). L'établissement sollicitera, en outre, les commerçants et artisans locaux. "Par exemple, c'est le garagiste local qui pourrait assurer les réparations sur les véhicules de l'ITEP", poursuit Jean-Pierre Connès.

Les jeunes seront encadrés par un personnel formé et chargé de faire respecter les codes de discipline de l'établissement. "Ces enfants, qui ne sont pas des délinquants, ne seront pas pour autant livrés à eux-mêmes", souligne M. Connès.

MAISON POUR ENFANTS DE MAMERS

LES TRAVAUX AVANCENT À GRANDS PAS

Malgré la météo défavorable du printemps, les travaux de la future Maison d'Enfants à Caractère Social de Mangers n'ont pris aucun retard. "Le gros œuvre a été achevé et la construction de la nouvelle charpente a pu débuter dès la fin du mois de mai", constate Alain Boidin, directeur administratif et financier de l'ACADEA, qui assurera la gestion de cet établissement.

Situé rue du Fort, sur le site de l'ancien internat du Lycée Saint-Paul, il accueillera 30 enfants et adolescents en difficulté de 3 à 18 ans, à partir du premier trimestre 2013.

Le recrutement de l'équipe (une trentaine d'équivalent temps plein) débutera dès septembre 2012.



Budget 2012

une augmentation modérée

Après l'intégration des écoles de musique au 1^{er} juillet 2011, le transfert des compétences culturelles communales vers la Communauté de communes s'est achevé au 1^{er} janvier 2012 avec la prise en charge de la gestion des bibliothèques et médiathèque du Saosnois.

Cette évolution génère 312 000 € de dépenses supplémentaires pour la Communauté de communes (principalement en charges salariales) qui consacre désormais 29 % de son budget de fonctionnement à la Culture.

"C'est pourquoi nous sommes contraints d'augmenter les taux des taxes locales de 5,5 %. Il faut cependant préciser qu'il s'agit de la plus faible hausse des impôts opérée ces dernières années et que les prévisions établies il y a quatre ans annonçaient une augmentation de 12 à 13 %. C'est pourquoi on peut affirmer que le transfert de la com-

pétence culturelle a été géré avec rigueur", explique Jean-Yves Tessier, Vice-Président de la Communauté de communes en charge des Finances.

Autre résultat encourageant : la part des dépenses liées à l'environnement connaît une évolution positive, notamment grâce aux efforts de tri réalisés par les citoyens, eux-mêmes encouragés par les nombreuses actions menées par la Communauté de communes (distribution de composteurs individuels, obligation d'utiliser des sacs translucides, nouveaux conteneurs...). Ainsi, les élus ont pu baisser de 1 % le taux de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Un objectif : générer de l'emploi

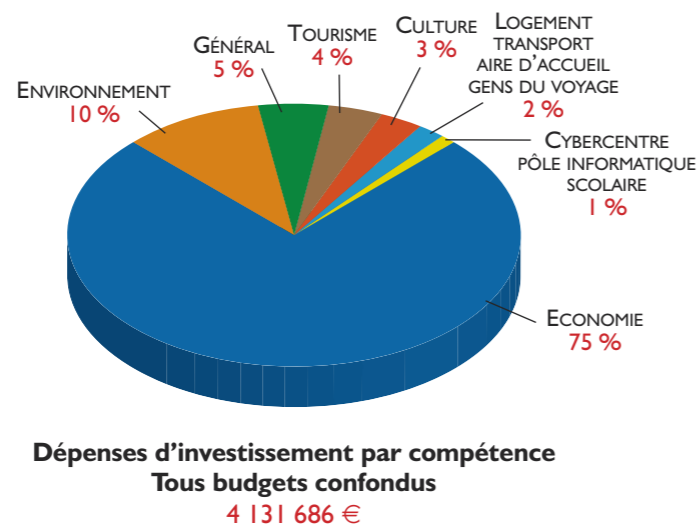
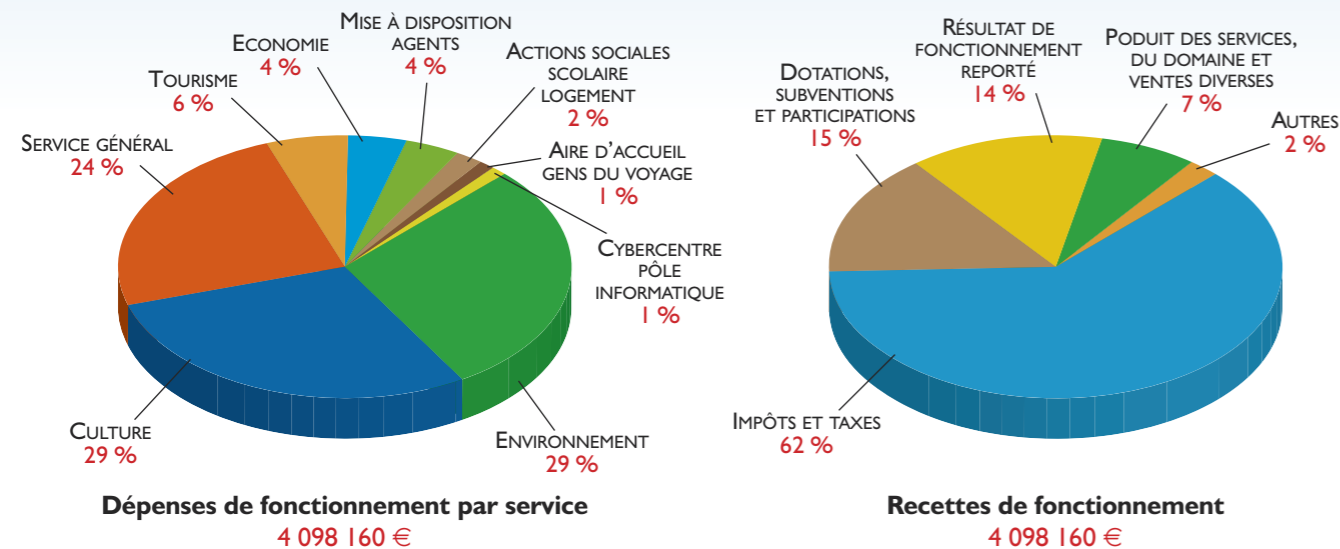
Cependant, afin d'absorber les charges nouvelles de fonctionnement, les élus ont fait le choix de limiter les investissements. "Nous nous attachons, en priorité, à soutenir les projets susceptibles de générer de

l'emploi et de développer les services, à l'image des travaux de viabilisation que nous finançons pour accueillir l'ITEP Pro à Saint Cosme en Vairais", explique Jean-Yves Tessier.

En ce sens, la principale opération budgétée est la réhabilitation, (pour 1 952 000 €) de l'ancien site industriel Vercelletto en vue de l'installation d'une entreprise d'assemblage de vélos électriques (l'entreprise s'est engagée à rembourser les dépenses que la CdC aura souscrites, si le projet n'aboutissait pas).

Dans cet esprit, 140 000 € ont également été réservés pour l'éventuelle acquisition d'un bâtiment abritant une maison médicale à Neufchâteau en Saosnois.

Désormais, l'objectif des élus de la Communauté de communes est d'obtenir des dotations supplémentaires de l'État à travers le transfert de nouvelles compétences. Les réflexions se poursuivent.



FORUM DE L'INDUSTRIE DES MÉTIERS ET DES FILIÈRES D'AVENIR SUR LE NORD SARTHE

Organisé par la Maison de l'Emploi (MDE) Sarthe Nord à l'Espace Saugonna, le 23 mars dernier, le Forum des métiers de l'industrie a accueilli plus de 250 jeunes.

"Contrairement à l'image véhiculée par les médias, l'industrie est un secteur qui offre

aux jeunes d'intéressantes perspectives d'avenir", souligne Jean-Pierre Mercier, membre du Club d'entreprises Agir, qui a participé au côté de la MDE à l'organisation de ce Forum. "C'est pourquoi il faut promouvoir les formations industrielles et notamment celles qui sont proposées locale-

ment, afin que les entreprises de notre bassin d'emploi puissent trouver sur place les collaborateurs compétents qui remplaceront les départs et accompagneront leur développement".

"La mise en place de ce Forum a nécessité un important travail de mobilisation", souligne de son côté Isabelle Loiseau, directrice de la MDE qui, avec le Club Agir, a pris son bâton de pèlerin pour faire le tour des collèges publics et privés de Mangers, Marolles les Braults, Bellême, Mortagne au Perche et Moulins le Carbonnel.

230 collégiens, 20 lycéens, 14 jeunes en insertion suivis par la Mission Locale et 7 demandeurs d'emplois ont ainsi pu découvrir les formations aux métiers de l'industrie présentées par le lycée Perseigne de Mangers, le lycée Robert Garnier de La Ferté Bernard, l'IUT d'Alençon et le Centre de Formation des Apprentis géré au Mans par l'Association de Formation Professionnelle pour l'Industrie.

Les jeunes pouvaient également échanger avec des représentants d'entreprises du Saosnois (Alcoa, Ouest Injection, Samex, Sarrel), du club Agir, et de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de la Sarthe. Il leur était en outre possible d'obtenir des informations en se rendant sur l'espace interactif et multimédia installé par la Cité des Métiers de l'Orne. "Cette journée a été très positive et nous souhaitons qu'une opération du même type puisse être organisée chaque année", souligne Jean-Pierre Mercier.

NGI : un pont entre la Chine et le Saosnois

Installée Zone Artisanale Charles-Granger, à Mangers, dans des locaux loués à la Communauté de communes (CdC), NGI conçoit des moules industriels et des produits en plastique, que l'entreprise fait fabriquer en Chine pour des clients aussi renommés qu'Airbus ou Massey Ferguson.

Gilles et Annick Boivin ont créé New Generation Industry (NGI), en 2000. Confrontés à des problèmes de compétitivité, ils commandent en 2002 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarthe, une étude qui leur permet d'identifier des industriels chinois de leur secteur. "Je ne connaissais pas la Chine et ne parlais pas d'autre langue que le Français", confie Gilles Boivin, qui part pourtant sans hésiter à la découverte de l'Empire du Milieu.

Il y crée dès 2003 une filiale et commence à travailler avec des sous-traitants locaux. S'adapter à une culture et à des manières différentes de travailler ne va pas sans essayer quelques plats. Mais NGI surmonte les obstacles et développe une expertise qui fait rapidement gonfler son carnet de commandes.

Aujourd'hui, un à deux conteneurs de produits made in China arrivent chaque semaine à Mangers avant d'être réexpédiés chez les clients de l'entreprise, en France et dans une dizaine de pays européens. "Seuls nos clients américains sont livrés directement", souligne Annick Boivin,



avant d'égrener quelques références : conception et fabrication de systèmes d'assemblage pour Airbus, de maquettes de prestige pour EADS, de phares pour Massey Ferguson...

En dix ans, le chiffre d'affaire de NGI a plus que décuplé pour s'établir à 3,5 millions d'euros, et le nombre de salariés est passé de 3 à 12 à Mangers. La CdC a accompagné ce développement en permettant à la société de doubler de surface (1 000 à 2 000 m²), tout en restant sur le

même site. "Nous prévoyons une poursuite de notre croissance à un rythme de 5 à 15 % par an, en privilégiant toujours le haut de gamme et les productions qui permettent à nos clients de gagner des marges de compétitivité pour développer leur activité dans leur pays d'origine", explique Gilles Boivin qui, désormais, parle le chinois, l'écrit, et passe sur place 15 jours par mois.

LES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS SONT EN PLACE POUR LES ADMINISTRÉS COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE



Les conteneurs à ordures ménagères semi-enterrés sont installés et opérationnels sur le Saosnois depuis le début de l'année.

S'ouvrant à l'aide d'un badge personnalisé, ces nouveaux équipements ne sont accessibles qu'aux habitants concernés. La trappe d'accès, limitant le volume du sac à 30 litres, permet d'éviter le dépôt d'autres déchets que les ordures ménagères. De forme arrondie et habillés d'un élégant bardage de bois, ces conteneurs sont dotés d'un tambour empêchant les mauvaises odeurs de s'échapper. Il est également important de préciser qu'ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

• 12 communes ont été équipées au 1^{er} trimestre 2012 : Blèves, Commerveil, Contilly, Les Aulneaux, Louvigny, Panon, Pi-

zieux, Saint Calez, Saint Pierre des Ormes, Saosnes, Vezot et Villaines la Caille.

• 8 communes seront équipées au 3^{ème} trimestre : Louzes, Aillières-Beauvoir, Marollette, Suré, Origny le Roux, les Mées, ainsi que certaines zones rurales de Saint Cosme en Vairais.

• Les quartiers d'habitat collectif de Mamers seront aussi équipés au 3^{ème} trimestre : "Onze conteneurs semi-enterrés seront installés en partenariat avec Sarthe Habitat dans les quartiers du Stade, des Cordiers et des Vignes", précise Jean Mulot, Vice-Président de la Communauté de communes (CdC) du Saosnois, responsable de la Commission Gestion des déchets. "Ils remplaceront les anciens bacs à roulettes qui étaient entreposés en extérieur ou dans des locaux à poubelles. Ils seront le plus souvent

complétés par des conteneurs destinés aux déchets recyclables, afin d'encourager le tri sélectif".

Pour se familiariser avec ces nouveaux matériels, les habitants concernés sont conviés lors de chaque nouvelle implantation à des réunions de proximité organisées par la Communauté de communes. A cette occasion, il leur est également rappelé qu'à terme, le dépôt des ordures à l'aide d'un badge nominatif permettra la mise en place d'une taxe incitative, proportionnelle au volume de déchets déposés par chaque foyer.

3 nouveaux points de tri à Mamers

Permettant le recyclage du verre, des papiers et cartons et des corps creux (bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve...), ils ont été installés par la Communauté de communes du Saosnois :

- Place Saint Roch, sur le parking à proximité du stade municipal.
- Place du Souvenir Français, à proximité du cimetière municipal.
- Rue de la Carrière, sur le parking devant l'école Jules Verne.

Merci de respecter ces équipements et de ne pas laisser de déchets autour de ces conteneurs.

35 % d'ordures ménagères en moins et une taxe en baisse !

Depuis la mise en place des sacs poubelle translucides, au printemps 2011, la quantité d'ordures ménagères collectée en porte-à-porte ne cesse de diminuer. Sur l'ensemble de l'année 2012, les volumes devraient être de 35 % inférieurs à ceux de 2010, alors que la quantité de déchets apportés sur les points de tri volontaire devrait être supérieure d'environ 30 %.

En parallèle, logiquement, le compostage, progresse remarquablement grâce aux 1 700 composteurs distribués par la Communauté de communes entre mai 2010 et mai 2012.

"Je tiens à remercier les habitants du territoire pour les importants efforts qu'ils ont réalisés. Ceux-ci ont permis pour la première fois cette année de baisser le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (-1%), malgré le renchérissement du coût de traitement des déchets à la tonne et du coût de la collecte", souligne Jean Mulot, Vice-Président de la CdC, responsable de la commission Gestions des déchets.



Précisons, en effet, que le coût de la collecte est directement affecté par l'augmentation des prix du carburant et que la collectivité doit payer à l'Etat une taxe sur la mise en décharge* passée de 10 € la tonne en 2009, à 15 € en 2012, et qui devrait s'établir à 20 € en 2014. D'où la nécessité, pour maîtriser les dépenses, de faire baisser le volume de déchets.

* Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) calculée sur le tonnage d'ordures ménagères enfouies et donc non triées.

SOS compostage !

Vous souhaitez vous équiper d'un composteur, ou vous en avez déjà obtenu un auprès de l'intercommunalité, mais vous avez des difficultés à le faire fonctionner : contactez Caroline Mabilon, à la Communauté de communes du Saosnois. **Tél : 02 43 97 25 31**
Courriel : caroline.mabilon.ccs@orange.fr

Accessibilité des bâtiments publics aux personnes en situation de handicap LES COMMUNES METTENT LES BOUCHÉES DOUBLES !

Au terme de la loi, l'accessibilité des personnes en situation de handicap à tous les bâtiments publics devra être assurée d'ici fin 2015.

Au cours des années 2010 et 2011, les communes ont, dans ce but, réalisé le diagnostic des cheminements permettant d'accéder à ces bâtiments, afin d'établir chacune un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE). Ces étapes préparatoires étant pour l'essentiel franchies, les municipalités du Saosnois entrent maintenant dans une phase de réalisation.

Chaque fin d'année, la Communauté de communes doit faire parvenir à la Préfecture un rapport sur l'avancée des PAVE : "La grande majorité des municipalités du territoire contactées mi-2012 avaient inscrit à leur budget des travaux de mise en accessibilité", se réjouit Gérard Esplan, délégué communautaire en charge de l'accessibilité aux personnes handicapées. Ces investissements concernent principalement le marquage de places de parking réservées, la mise en place de cheminements accessibles en fauteuil et reliant les autres bâtiments publics, l'accès à ces mêmes bâtiments. Des réalisations qui nécessitent de réels efforts budgétaires de la part des communes.

Cependant, des travaux relativement peu onéreux peuvent parfois suffire à remplir ces obligations légales. Les solutions trouvées à Saint Calez en Saosnois sont, à cet égard, exemplaires. Un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite a ainsi été aménagé par simple réajustement des bordures des trottoirs au niveau de la chaussée. Par ailleurs, plutôt que de modifier l'entrée principale de la mairie, une sonnette accessible aux per-

sonnes en situation de handicap a été installée, et celles-ci sont invitées à entrer par la salle du conseil, de plain-pied. "Non seulement la mise en œuvre des PAVE avance rapidement, mais les élus prennent désormais compte de la problématique de l'accessibilité dans tous leurs projets d'aménagement. Au-delà de l'obligation légale, il s'agit d'une véritable prise de conscience !", souligne Gérard Esplan.



TISSÉA DU SAOSNOIS : UN TRANSPORT À LA DEMANDE POUR 2 € SEULEMENT !



Les mini-bus de 8 places Tisséa sont à votre disposition pour vos déplacements sur le territoire de la Communauté de communes chaque lundi matin, mercredi et vendredi après-midi.

Déplacez-vous malin pour seulement 2 € l'aller simple et 4 € l'aller-retour. Gratuit pour les moins de 6 ans, aller-retour à 2 € pour les moins de 18 ans le mercredi.

Renseignements et réservations par téléphone au 0 811 900 149 (prix d'un appel local).

Fin de l'OLAH

Menée de 2009 à 2011, l'Opération Locale d'Amélioration de l'Habitat privé (OLAH) a permis aux propriétaires de logements des communes sarthoises du Pays d'Alençon d'obtenir des aides complémentaires à celles de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) : 198 dossiers ont été montés, dont 80 % dans le Saosnois, et 265 605 € d'aides ont bénéficié aux propriétaires du territoire.

Des aides à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat existent : informez vous !

Pour les logements situés sur les communes sarthoises du Saosnois

Le CALS PACT* tient une permanence à la Communauté de communes (CDC) le premier jeudi de chaque mois, de 10 h 30 à 11 h 30. L'association apporte des informations sur les subventions accordées par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Octroyées sous condition de revenu, celles-ci concernent les travaux liés à la réhabilitation et à la mise aux normes d'habitats dégradés, à l'isolation thermique et au chauffage, à l'adaptation aux besoins des personnes handicapées ou en perte d'autonomie. Attention, dans tous les cas, le dossier doit être constitué avant le démarrage des travaux.

Tél : 02 43 24 98 78

Pour les propriétaires de logements situés à Suré et Origny le Roux

En plus des subventions de l'ANAH (voir ci-dessus), les propriétaires de logements situés dans l'Orne peuvent bénéficier d'aides complémentaires accordées dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) coordonnée par le Pays d'Alençon. Ces aides s'ajoutent à celles de l'ANAH et concernent le même type de travaux. Débutée en octobre 2011, cette opération se poursuivra jusqu'en octobre 2014.

Renseignement auprès de Bastien Pajot, Pays d'Alençon. Tél : 02 33 81 20 55

*Centre d'Amélioration du Logement de la Sarthe agissant pour la Protection, l'Amélioration, la Conservation, et la Transformation de l'Habitat.



SAISON CULTURELLE 2012-2013

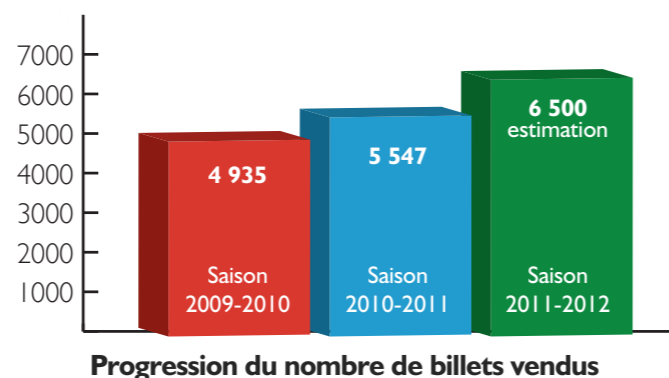
DES SPECTACLES POUR TOUS À DES PRIX ATTRACTIFS

La 4^{ème} Saison culturelle du Saosnois offre un programme d'une grande variété, qui fait une place privilégiée à l'humour. "Notre objectif, c'est la culture pour tous et accessible à tous", souligne Philippe Richard, responsable de la commission Affaires culturelles de la Communauté de communes (CdC), en mettant l'accent sur les tarifs attractifs et les nombreuses possibilités de réductions.

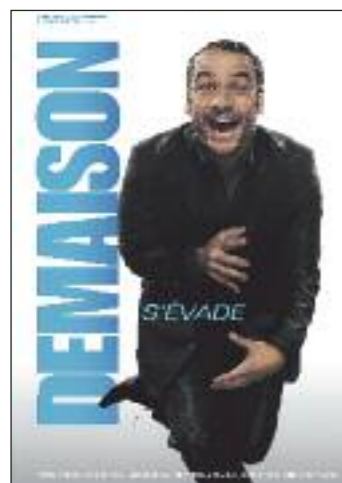
Au programme : des têtes d'affiche avec Sansévérino et François-Xavier Demaison ; des étoiles montantes avec le chanteur Oldelaf, l'humoriste belge Walter ou le pétillant sextet féminin "Face à la mer" ; des jeunes talents avec ceux sélectionnés par France Bleue Maine (soirée d'ouverture) ou le Junior Ballet de Cannes.

"La Saison culturelle du Saosnois est concoctée par un Comité de programmation composé d'élus, d'habitants investis dans la vie culturelle ainsi que de représentants de l'Office de Tourisme, du monde

associatif, de compagnies artistiques locales et de la CDC du Pays Marollais", rappelle Philippe Richard.



Le programme de septembre 2012 à juin 2013



- **Vendredi 18 janvier 2013 - Oldelaf** : des chansons humoristiques font régulièrement le buzz - **Espace Saugonna**
- **Samedi 2 février 2013 - Junior Ballet de Cannes** : de jeunes danseurs de très haut niveau - **Espace Saugonna**
- **Vendredi 15 février 2013 - "Et ta sœur ?"** : pièce de théâtre avec Pierre Douglas - **Théâtre de Mamers**
- **Vendredi 5 avril 2013 - Sansévérino** : chansons, bonne humeur et jazz manouche - **Espace Saugonna**
- **Mercredi 17 avril 2013 - ZUT** : des chansons pour enfants (dès 3 ans) qui réjouiront aussi les parents - **Espace Saugonna**
- **Samedi 8 juin 2013 - Mes souliers sont rouges** : influencé par la musique québécoise, ce quintette "tape la galoche" et entonne des "chansons à répondre" - **Complexe culturel Atlantis**
- **Festival Cuivres** : il aura lieu au printemps ou en début d'été. La programmation n'est pas encore disponible à l'heure où nous imprimons.

Tous les spectacles sont programmés à 20 h 30
Réservations à partir du 17 septembre 2012

Renseignements et réservations

- **Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois**
29 place Carnot - Mamers
Tél : 02 43 97 60 63
contact@tourisme-mamers-saosnois.com
- **Centre Culturel et d'Animation du Vairais**
Complexe Culturel Atlantis
Saint Cosme en Vairais
Tél. : 02 43 97 02 05
centreculturelduvairais@wanadoo.fr
- **Blog de la Saison culturelle** :
<http://saison-culturelle.blogspot.fr>

Tarifs

- Variables suivant les spectacles.
- Gratuit pour les moins de 12 ans.
- Nombreuses réductions : - 50 % sous condition de ressource pour les habitants des CdC du Saosnois, du Pays Marollais, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, les étudiants, les apprentis.
- Carte de fidélité valable toute la saison permettant d'obtenir des billets à prix réduit.

- **Vendredi 21 septembre** - Ouverture de la Saison, en partenariat avec France Bleue Maine : **Concert "talents du Maine" et Fanfare AOC** - Entrée libre - **Espace Saugonna**
- **Samedi 27, dimanche 28, lundi 29 octobre** - **Stage National de Danse** avec des professeurs de renommée internationale **Espace Saugonna**
- **Samedi 27 octobre 2012 - "Moi, moi", Cie Lézarical** : duo de danseurs sur un mur d'escalade - Aérien, sensuel et drôle **Complexe culturel Atlantis**
- **Samedi 10 novembre 2012 - François-Xavier Demaison** : l'humoriste présente son dernier one man show - **Espace Saugonna**
- **Vendredi 16 novembre 2012 - Face à la mer** : 6 filles et des chansons drôles, tendres et effrontées - **Complexe culturel Atlantis**
- **Samedi 8 décembre 2012 - Walter** : l'humoriste belge qui n'en finit pas de monter - **Théâtre de Mamers**

RENC'ARTS AUX JARDINS : DE NOUVEAUX RENDEZ-VOUS GRATUITS TOUT L'ÉTÉ

Organisés en plein air sur des sites remarquables du Saosnois (châteaux, parcs, monuments...), les Renc'Arts aux jardins sont des animations proposées par la Communauté de communes à l'occasion de manifestations communales ou intercommunales. "Lorsque la saison culturelle du Saosnois s'achève, les Renc'Arts prennent le relais jusqu'au début de la saison suivante", explique Philippe Richard, responsable de la Commission Affaires culturelles de la Communauté de communes (CdC).

Dimanche 8 juillet

Slurp BB : jazz new Orléans. Concert donné à l'occasion du lancement du stage cuivres, danse et percussions. Espace Nature Verno Vici de Saint Cosme en Vairais, 17 h.

Samedi 25 août

Robin des bois : film de Ridley Scott avec Russell Crowe et Cate Blanchett. Projection en plein air ouverte à tous après le dîner champêtre et les animations organisées en soirée par le Comité des fêtes de Saint Rémy du Val. Motte féodale de Saint Rémy du Val, 22 h 30.

Dimanche 2 septembre

Brass Band des Pays de la Loire : orchestre cuivre de 28 musiciens. Concert donné dans le parc du château d'Aillières Beauvoir, à l'occasion de la fête communale, 15 h.

Résidences d'artistes : favoriser la création et le rayonnement culturel du Saosnois

Avec l'Espace Saugonna, la Communauté de communes (CdC) du Saosnois s'est dotée d'un équipement culturel de grande qualité, qu'elle met régulièrement à la disposition de groupes, d'orchestres ou de compagnies, dans le cadre de résidences de quelques jours : "Les artistes accueillis dans ce cadre peuvent librement disposer de la grande salle de spectacle et de ses moyens techniques. L'intercommunalité, qui prend également en charge leur hébergement, leur offre ainsi l'opportunité de répéter dans des conditions optimales et en toute quiétude", explique Loïc Préville, attaché culturel à la CdC.



"L'accueil en résidence est un moyen de nouer des liens privilégiés avec des artistes qui, en contrepartie, se produisent gratuitement sur notre territoire", souligne Philippe Richard, Vice-Président de la CdC, en charge des Affaires culturelles. Ce dernier rappelle que l'aide à la création est l'un des principaux axes de la politique intercommunale. Au cours de la saison 2011/2012, ont ainsi séjourné en résidence : les groupes ViBones et Slurp BB, également programmés dans le cadre des Renc'Arts et la Fanfare AOC qui se produira lors de la soirée d'ouverture de la Saison culturelle 2012/2013.

Dimanche 9 septembre

ViBones : latin jazz. Concert donné à l'occasion de l'inauguration du Parc Jaillé, à Mamers, 15 h.



Les premiers Renc'Arts ont eu lieu le 2 juin à l'Espace Verno Vici de Saint Cosme en Vairais, avec le groupe Les Oignons

Bibliothèques intercommunales : une dynamique de réseau

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Médiathèque de Mamers et la Bibliothèque de Saint Cosme sont passées sous compétence de la Communauté de communes, qui subventionne désormais également la bibliothèque de Neufchâtel en Saosnois et qui coordonne le Point Lecture de Saint Rémy du Val et celui de Saint Vincent des Prés. Une nouvelle dynamique va ainsi pouvoir être impulsée à l'échelle de ce réseau avec :

- le recrutement d'une personne chargée de mettre en oeuvre des animations dans ces différents lieux, dans les petites communes, en milieu scolaire, et d'assurer un service de livraison des livres empruntés au domicile des personnes à mobilité réduite,
- la mise en place d'un logiciel commun permettant aux établissements de Mamers et de Saint Cosme de mutualiser leurs fonds : "Où que l'on se trouve, on pourra emprunter des livres des deux fonds", explique Emilie Le Bray, responsable de la bibliothèque de Saint Cosme en Vairais.

Les boîtes à livres arrivent dans le Saosnois

Elles feront leur apparition d'ici fin 2012 et renfermeront chacune un livre. Le prendra qui voudra, à condition de mettre un autre livre à la place, et ainsi de suite. Expérimenté avec succès dans plusieurs villes, ce dispositif le sera pour la première fois dans le Saosnois à l'échelle d'un territoire rural.

La journée d'inauguration de la Voie verte, en juillet 2011, avait laissé un si magnifique souvenir que l'idée de renouveler cette manifestation s'est immédiatement imposée. De nombreux acteurs locaux se sont ainsi mobilisés à l'initiative de la Communauté de communes du Saosnois pour fêter le 7 juillet prochain le premier anniversaire de ce chemin doux de 12 km, qui sillonne la campagne, entre Mamers et les Mées.



LE PROGRAMME DES ANIMATIONS

Gare des Mées

- 10 h-18 h : Buvette et restauration
- 14 h : Départ rando pédestre (12 km) avec les Marcheurs du Saosnois et la CLE des Valois

Gare de Saint Rémy du Val

- 10 h-18 h : Stands du Musée de la Ruralité, de la Maison du sabot et des métiers d'antan, espace Info Déchets de la Communauté de communes du Saosnois avec animations autour du tri sélectif, buvette et restauration
- 10 h-12 h 30 : Exposition "Villages et Voie verte en Sténopée" proposée par le Club Images de Mamers
- 14 h-15 h : Réalisation de cordelettes en chanvre sur le stand du Musée de la ruralité
- 15 h : Départ marche en sabot de bois jusqu'à la Croix aux Asniers (1,5 km)
- 16 h-17 h : Réalisation de cordelettes en chanvre sur le stand du Musée de la ruralité

Gare de Vezot

- 9 h 30 : Départ rando marche nordique (8 km) avec l'association Retraite Active en Pays Maronnais
- 9 h 45 : Départ rando VTT (23 km) avec l'association VTT Aventures
- 10 h-18 h : Marché des Arts et des Saveurs avec des producteurs, des artistes et des artisans locaux. Buvette et restauration sur place. Nombreuses animations : démonstration de vannerie, dégustation de soupes froides avec les Jardiniers Sarthois, informations proposées par l'association "Les Hommes fourmillent" autour des toilettes sèches mises en place pour l'occasion
- 11 h : Cérémonie officielle d'ouverture de la journée et verre de l'amitié
- 10 h 30-12 h : Concert de l'ensemble musical d'Ancinnes
- 12 h 30-13 h 30 : Animation accordéon avec Camille Verleye, pendant le repas
- 13 h 30 : Départ rando VTT (23 km) avec l'association VTT Aventures
- 16 h-17 h : Jazz Band de l'Ecole de Musique et Danse du Saosnois

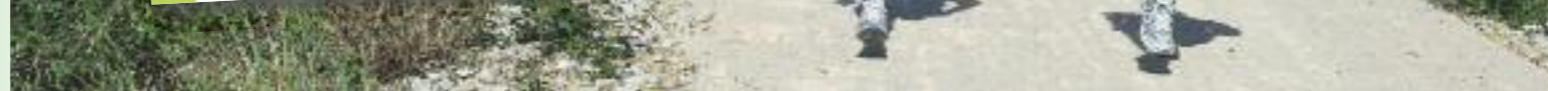
Saint Longis

- 10 h-18 h : Point d'accueil et d'information sur la Vallée du Rutin et la zone classée "Natura 2000", buvette & restauration

Mamers - rue Bellemare

- 9 h 30 : Départ rando pédestre (7 km) avec les Marcheurs du Saosnois et la CLE des Valois
 - 14 h-17 h 30 : Exposition "Villages et Voie verte en Sténopée" proposée par le Club Images de Mamers
- Un document avec le programme détaillé des animations sera disponible dès la mi-juin à la Communauté de communes du Saosnois, en mairie, à l'Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois, et chez certains commerçants. **Il sera également possible de le télécharger sur le blog de la Voie verte : <http://voie-verte.cc-saosnois.fr>**

LA VOIE VERTE FÊTE SON PREMIER ANNIVERSAIRE LE 7 JUILLET



12 KM DE TRÈS FORTE ATTRACTIVITÉ

Après avoir séduit les promeneurs, les familles et les sportifs du Saosnois, les 12 km de la Voie verte attirent de plus en plus d'amoureux de la nature et de la marche à pied venus d'autres territoires. "De nombreux clubs de randonneurs ont commencé par faire des repérages puis, séduits, ont organisé des marches", explique Liliane Méry-Chanroux, Vice-présidente de la Communauté de communes du Saosnois, responsable du cadre de vie et du tourisme.

C'est le cas du Club Alpin Français du Mans, du Club de randonnée de Rouillon, de celui d'Yvré l'Evêque ou encore du club de marche nordique de Bonnétable. "Ces randonneurs, qui partent ainsi à la découverte du Saosnois, en profitent souvent pour visiter nos villages et nos monuments", souligne Liliane Méry-Chanroux. On croise également sur la Voie verte de plus en plus de classes des écoles primaires, voire du collège, qui y font des sorties sportives ou pédagogiques : observation de la nature, visite de la motte féodale de Saint Rémy du Val ou entraînement au VTT.



CINQ NOUVEAUX CIRCUITS À DÉCOUVRIR

"Grâce au concours actif des associations locales de randonneurs et de l'Office du Tourisme, cinq boucles de randonnée empruntant la Voie verte ont été explorées et cartographiées. Elles seront balisées par des bénévoles, avec le soutien technique de la Communauté de communes et de la Fédération Française de Randonnée, entre le mois de juillet et le mois d'octobre 2012", explique Liliane Méry-Chanroux, Vice-présidente de la Communauté de Communes du Saosnois, responsable du cadre de vie et du tourisme. D'une longueur de 7 à 12 km, ces circuits partent de chacun des parkings aménagés le long de la Voie verte : Mamers-Bellemare, Saint Longis (voie romaine), gare de Vezot, de Saint Rémy du Val et des Mées. Ils traversent la campagne et les villages, permettant ainsi de découvrir le patrimoine naturel, le patrimoine bâti, ainsi que d'étonnants vestiges du passé : mottes féodales, station radar allemande de la Seconde guerre mondiale ou anciens équipements ferroviaires.



Un dépliant reprenant le tracé de la Voie verte et des cinq boucles sera disponible à partir du mois de juillet à la Communauté de communes du Saosnois et à l'Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois. **Il sera également téléchargeable sur le blog de la Voie verte : <http://voie-verte.cc-saosnois.fr>**

5 ANIMATIONS "NATURE" EN 2012-2013

Gratuites, ouvertes à tous, et encadrées par Franck Viel, de l'association Passages, des animations organisées en différents points de la Voie verte permettront de s'initier à des techniques utilisées autrefois dans nos campagnes pour réaliser des haies naturelles.

Un groupe sera accueilli le matin et un autre l'après-midi. En fin de journée : temps d'échange et projection dans des salles mises à disposition par les municipalités.

- **Samedi 17 novembre 2012**, aux Mées : plessage de haies et réalisation de haies mortes ou haies Benjes.
- **Samedi 2 février 2013**, à Saint Rémy du Val : conduite d'arbres têtards (ou trognes) à partir de frênes jeunes et anciens, réalisation d'une haie sèche et de plessis de châtaignier pour protéger les jeunes arbres fruitiers.
- **Mardi 19 mars 2013**, gare de Vezot : animations destinées aux scolaires organisées en partenariat avec l'Education Nationale. Réalisation de cabanes vivantes avec des branches de saule fichées en terre et qui prendront racine. Réalisation de plessis de châtaignier pour protéger les jeunes arbres fruitiers.
- **Samedi 13 avril 2013**, entre Vezot et Saint-Longis : réalisation d'une haie morte en andains de branches, greffage de rameaux fruitiers sur des sujets sauvages, plessis de châtaignier pour protéger les jeunes arbres fruitiers.
- **Dimanche 26 mai 2013**, Rdv (avec son vélo) aux Mées le matin et gare de Vezot l'après-midi : réalisation de dossiers en plessis de châtaignier sur les six bancs répartis le long des 12 km de la Voie verte. **Pour ces 5 animations, nombre de places limité : réservation auprès de la Communauté de communes du Saosnois : 02 43 97 25 31**



DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

De nombreux aménagements ont été réalisés sur la Voie au début de l'année 2012 :

- Installation de trois nouvelles tables de pique-nique et de six bancs en bois réalisés par l'association d'insertion Essaimage.
- Plantation de haies champêtres aux abords des parkings pour prolonger le maillage végétal et empêcher l'intrusion de véhicules sur la Voie verte.
- Plantation de frênes sur chaque parking, conformément aux préconisations du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Sarthe.
- Plantation en gare de Vezot de 10 tilleuls.
- Plantation d'arbres fruitiers tout au long du parcours : variétés anciennes de poiriers, pommiers et cerisiers, qui feront le régal des promeneurs !

Depuis 20 ans, Bruno Frénéhard fait la course en tête

Champion de l'Ouest en 1998 et 2009, vice-Champion en 1999 et 2010, classé régulièrement dans les cinq premiers régionaux depuis vingt ans, Bruno Frénéhard, exploitant agricole à Pizieux, est un pilote hors-pair.

Sa spécialité ? L'auto-cross, une discipline dont les compétitions ont lieu sur des circuits en terre d'une longueur d'environ 1 km : "Chaque manche se dispute en cinq tours, sauf la finale, au cours de laquelle on fait sept tours", explique-t-il.

Passionné de voiture depuis le plus jeune âge, Bruno Frénéhard découvre cette spécialité en 1988, à 29 ans, lorsque se



**Bruno Frénéhard et sa 206 "nouvelle génération"
4 roues motrices - 330 chevaux**

créé à Mamers un éphémère club automobile. Rapidement, il s'impose dans le haut du classement régional et dispute avec succès quelques épreuves nationales. Trop peu cependant pour prétendre à un titre à ce niveau : "Je ne peux pas quitter trop longtemps l'exploitation, alors je participe surtout aux courses les plus proches". Soutenu par Nicole, sa femme, Bruno Frénéhard est aussi épaulé par son fils cadet, Florian, qui

étudie la mécanique agricole et joue pour son père le rôle de mécano. Ce dernier a d'ailleurs fait l'an passé des débuts prometteurs en compétition, dans la catégorie cross-car... Le nom de Frénéhard n'a pas fini de résonner sur les circuits !

LES FORMATIONS À LA CITÉ SCOLAIRE DE PERSEIGNE

La Cité scolaire de Perseigne à Mamers propose un très large choix de formations aux élèves. Chacun peut y trouver des options, dès le collège, et une filière qui corresponde à ses aspirations professionnelles.

Les options proposées au collège

En plus des enseignements obligatoires, il est possible de s'inscrire pour suivre des options facultatives

- dès la 6^{ème} : section sportive (foot) et bi-langue Anglais-Allemand
- dès la 5^{ème} : Latin
- dès la 4^{ème} : Chinois
- en 3^{ème} : découverte professionnelle et possibilité d'intégrer, dans les locaux du lycée, la classe de 3^{ème} PFP (Préparatoire aux Formations Professionnelles) dédiée aux élèves souhaitant s'orienter vers la voie professionnelle (CAP, Bac Pro).

Les Bacs

- Bacs généraux : économique et sociale (ES), scientifique (S), littéraire (L).
- Bac techno : Science et Technologie du Management et de la Gestion (STMG). Deux choix d'option en Terminale : mercatique ou comptabilité et finance d'entreprise.
- Bacs professionnels : Technicien d'Usinage (TU), Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP), Commerce.

Les CAP

- Ebénisterie
- Menuiserie.

Les options facultatives au Lycée

Trois options enseignées en 2nd, 1^{ère} et terminale aux élèves des sections générales qui en font le choix : Grec ancien, Latin, Cinéma et audiovisuel.



DÉMOLITION-RECONSTRUCTION DU COLLÈGE MAUBOUSSIN

LES COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT

Au cours des six derniers mois, le projet de "démolition-reconstruction" du collège Mauboussin de Mamers a franchi une étape importante avec l'engagement du Conseil général et du Conseil régional à financer ce chantier dans le cadre d'un Partenariat Public Privé.

Le Département a inscrit, dans ce but, la somme de 14 millions d'euros à son budget, tandis que la Région a accepté de prendre à sa charge 20 % du coût de l'opération.

Ainsi, les travaux pourraient démarrer d'ici 18 mois pour une durée de 2 ans. Durant cette période, les élèves étudieront au

sein de bâtiments provisoires et dans une partie des locaux du lycée.

Le nouveau collège offrira une capacité d'accueil de 664 places (dont une soixantaine en Segpa*) et comprendra trois bâtiments respectivement dédiés à l'enseignement, à l'administration et aux logements du personnel administratif. L'objectif des élus et des services du Conseil général est de rationaliser le fonctionnement de la cité scolaire.

* Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté